

# Ech T'chou Canard

ETAT CIVIL

## MARIAGES

Déborah GUILBAUD et Tony BRUNEL, le 22 janvier 2005

## DECES

Jean BOURBIER, décédé le 8 février 2005 en sa 78<sup>ème</sup> année.

Inès FOLONARI, veuve Parcellier, décédée le 5 mars 2005 en sa 85<sup>ème</sup> année.

Bronislava SMAGACZ, veuve Tabaka, décédée le 18 mars 2005 en sa 96<sup>ème</sup> année.

Bernard BABAUT, décédé le 22 mars 2005 en sa 57<sup>ème</sup> année.

Henri CLAVEL, décédé le 24 mars 2005 en sa 85<sup>ème</sup> année.

Armance DUCROCQ, veuve Censier, décédée le 29 mars 2005 en sa 98<sup>ème</sup> année.

## PERMANENCE DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Lundi, mardi et jeudi de 9 h à 10 h 30 et le 1er samedi de chaque mois (octobre à juin) de 9 h à 10 h.

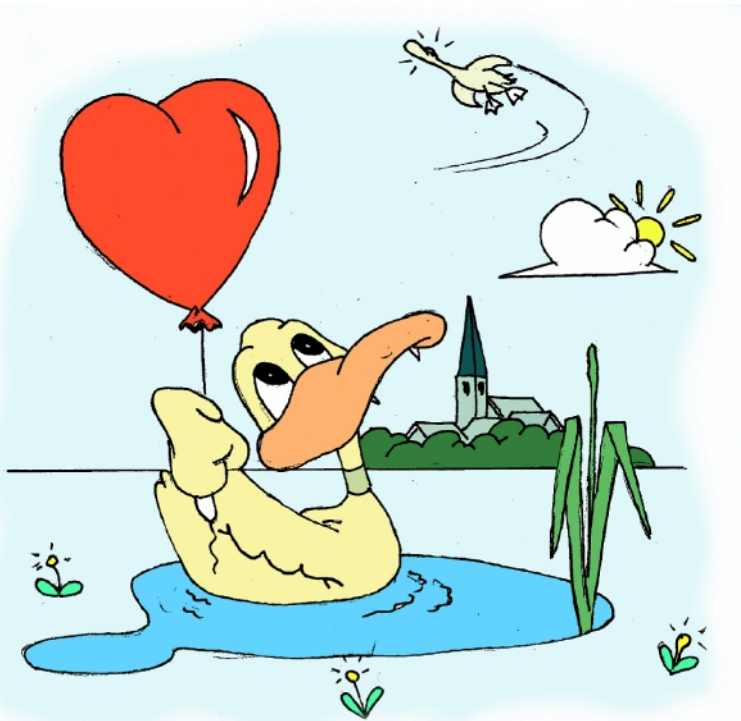
Permanence sociale avec Mr Viltart le vendredi de 9 h à 10 h.

Merci de respecter les horaires.

Toutes demandes (en dehors des permanences) peuvent être :

- déposées dans la boîte aux lettres de la mairie
- transmises par fax au 03.22.37.02.67
- enregistrées sur le répondeur au 03.22.37.40.14
- adressées par email à l'adresse électronique :

[mairie.arvillers@wanadoo.fr](mailto:mairie.arvillers@wanadoo.fr)



Avril 2005

n° 89

Arvillers

## LE MOT DU MAIRE



Bonjour à tous.

Concernant les travaux d'investissement 2005, je n'ai rien de plus à vous dire que précédemment ; à part la restauration de la Rue Marot qui se dégrade à vive allure et une partie des trottoirs de la Rue d'Hangest. Ces travaux vont être réalisés avec la CCALM sur la dotation communale allouée par celle-ci.

Une nouvelle porte à la chapelle de Saulchoy va être installée afin de continuer sa rénovation.

Les travaux de huisseries se poursuivent (1a Poste ). L'ensemble des bâtiments sera équipé de huisseries PVC double vitrage .

Vous pourrez constater le 29 Mai prochain aux élections que la salle de la mairie a été totalement refaite, Jean-Claude Dumont s'en est bien sorti et je remercie également Alain Platerier pour ses précieux conseils.

Pour certains je ne fais rien d'important mais je n'aime pas le tape à l'oeil, je préfère continuer les travaux d'entretien, on verra le reste plus tard !!!

Je suis par contre très heureux de l'ouverture d'une 4ème classe à la prochaine rentrée scolaire. Notre village est le seul dans le canton de Moreuil à ouvrir une nouvelle classe.

Il y a un peu de matériel scolaire et des petits travaux à financer.

Cette classe sera installée dans l'ancienne Mairie comme il y a quelques années avec Mme Hénon.

Ceci prouve que notre village va bien. La cantine fonctionne bien, le nombre d'enfants va augmenter d'ici la fin de l'année avec la construction d'une dizaine d'habitations nouvelles. C'est un service que nous devons être en mesure de proposer aux jeunes ménages, j'en suis persuadé et je remercie à nouveau le conseil municipal de m'avoir suivi

dans ce projet.

Pour en venir à des choses fâcheuses, je suis écoeuré de voir certaines personnes jeter au pied des containers des sacs de cartons, de bouteilles et autres éléments. J'ai connaissance de quelques noms, la prochaine fois tant pis, je porterai plainte et croyez-moi ce sera sévèrement puni !

La commune a été cambriolée à l'atelier de 2 tailles haies et d'une tronçonneuse. J'ai ma petite idée mais aucune preuve.

Au sujet des vols, si vous remarquez la présence de voitures suspectes au sein du village, des personnes qui se promènent et regardent partout, relevez le n° d'immatriculation et appelez la gendarmerie ou moi-même sur mon portable au 06.72.28.09.76.

Grâce à un habitant du faubourg St Antoine il y a peu, j'ai pu arriver rapidement mais pas encore assez, sur le lieu du vol ; je les ai croisés et ai pu voir leur visage et leur numéro d'immatriculation (Audi A6 noire).

Ils ont sûrement des agents de renseignement dans le village pour se permettre en plein jour d'entrer dans les habitations. Il faut qu'on arrive à les attraper !

Enfin, je tiens à vous signaler qu'une plainte déposée au tribunal administratif me met directement en cause, vous en aurez bientôt l'explication sur papier écrit et signé de ma main. Certaines choses me font beaucoup rire car un certain Monsieur renie sa signature au bas d'une délibération, ceci ne me surprend guère !

En attendant je vous salue. A Bientôt

Yves COTTARD

## ANNONCES TCHOU CANARD

### RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens et jeunes filles de la 2ème période de l'année 2005, nés en avril, mai, juin 1989 doivent se faire recenser en mairie en mai, juin 2005 (en leur absence, les parents peuvent faire la démarche). Se munir d'une pièce d'identité ou livret de famille.

### CANTINE SCOLAIRE

Il est rappelé que la cantine n'accueille pas les enfants ponctuellement pour un repas. Il faut que votre enfant soit inscrit sur toute l'année.

Si le personnel enseignant n'assure pas l'ouverture de l'école pour des raisons diverses (réunion, grève), la cantine ne fonctionne pas.

Les absences non justifiées à la cantine ne donnent pas lieu au remboursement du repas. Merci de prévenir des absences de vos enfants auprès du secrétariat de mairie en temps voulu.

Date d'inscription à la cantine pour la rentrée 2005 :

Samedi 4 juin 2005 de 9 h à 10 h

Lundi 6 juin 2005 de 9 h à 10h30

### CEREMONIE DU 8 MAI

Rassemblement à la mairie à 11 heures, cérémonie au monument aux morts et vin d'honneur offert par la municipalité à la salle Coca.

### RETRAITE COMPLEMENTAIRE DES SALARIES

Nouveau service téléphonique : 0820 200 075 pour s'informer et préparer son dossier retraite avec l'ARRCO (Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés) ou l'AGIRC (Association générale des institutions de retraite des cadres).

### CERTIFICAT DE SITUATION ADMINISTRATIVE (anciennement appelé "Certificat de Non Gage")

Le certificat de situation des véhicules est désormais disponible sur le site

[www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr) du Ministère de l'Intérieur.

Un autre moyen d'accéder au site : [service-public.fr](http://service-public.fr).

### CIRCULATION SUR LA ROUTE DEPARTEMENTALE 54

Sur arrêté du 5 mars 2005, la vitesse des véhicules circulant sur la Route Départementale n° 54 (route d'Hangest) entre les P.R. 13.250 et 13.520 (lieu-dit "La Gare"), hors agglomération d'Arvillers est limitée à 50 km/h.

Cette prescription sera matérialisée par des panneaux de type B14 "50 km/h" et B33 installés de part et d'autre de la zone concernée

### LIEU DE VOTE POUR LE SCRUTIN DU REFERENDUM LE DIMANCHE 29 MAI 2005.

Il est rappelé que le bureau de vote se tient dans la salle du conseil municipal de la mairie avec entrée rue de la Chapelle. Ne pas tenir compte du lieu de vote « salle Coca » mentionnée sur les cartes d'électeurs qui sont pour cette année toujours de couleur bleue.

### SALLES COCA ET COLA

La commune d'Arvillers recevant les enfants du centre aéré du SIVU tout au long du mois de juillet, il n'y aura pas de location de salles pendant cette période.

Inscriptions à l'école d'Arvillers.

Les inscriptions pour la rentrée 2005-2006 auront lieu le lundi 2 mai et le mardi 3 mai de 16h30 à 18h.

Se munir du livret de famille et du carnet de santé.

Pour les enfants entrant pour la première fois à la Maternelle (nés en 2002 ou avant), il est demandé en plus un certificat du médecin stipulant que l'enfant est apte à la vie en communauté.

Rappel: aucune inscription ne peut se faire en cours d'année.

Si vous ne pouvez pas vous présenter aux jours et heures indiqués, veuillez prendre rendez-vous en téléphonant au 03-22-37-42-18.

### INFORMATION

Référence : arrêté préfectoral en date du 5 août 2004 transmis le 30 novembre 2004

Extraits :

L'existence à proximité de notre département des centrales nucléaires de Penly et Paluel (Seine Maritime) a conduit à définir un dispositif de distributions de comprimés d'iode stable destinés aux populations susceptibles d'être atteintes par un nuage radioactif en cas d'accident d'une des 2 installations et suffisamment grave, par sa nature ou son évolution, pour nécessiter la protection de la population.

Le comprimé : l'iode est un oligo-élément naturel. Il se trouve dans l'eau et les aliments (poissons, viandes, fruits, lait...). Il est indispensable au fonctionnement de la

thyroïde. Cette glande joue un rôle capital dans de nombreuses fonctions organiques (croissance, ' développement intellectuel, grossesse...).

Efficacité ; le comprimé doit être pris dans un délai de 6 heures avant le passage du nuage radioactif et jusque 3 heures après.

- les contre-indications et les effets secondaires sont rares. Les personnes ayant une allergie. connue à l'iode doivent prendre conseil auprès d'un médecin. Les personnes ayant subi une ' ablation de la glande thyroïde doivent se mettre à l'abri.

Distribution la distribution de comprimés s'adresse à l'ensemble de la population, sans distinction d'âge. Toutes les femmes enceintes de plus de 3 mois, les nourrissons, les enfants, les adolescents et jeunes adultes sont plus sensibles au risque de cancer de la thyroïde. Ils constituent donc une priorité.

La distribution se fera en un point unique : la mairie; avec entrée place de l'église et sortie rue de la chapelle.

Posologie et effets :. En cas de distribution des comprimés une notice sera remise à chaque administré.

Système d'alerte : Sirène - radio (Radio France Bleue - France Info - France Bleue Picardie) - télévision (France 2 - France 3)

Message d'alerte aux élus : via le système GALA ' Répercussion sur la population de la commune par haut parleur.

En cas de déclenchement du plan, par le Préfet, des comprimés seront distribués à population par la mairie, lieu unique de distribution.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat.

#### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 février 2005

Présents : MM Cottard, Desrousseaux, Viltart, Carpentier, Brunei, Scherpereel, Dr Carpentier, Dumetz, Soilleux, Mmes Andrieu et Rubin

Absents: MM Beaude, Debuire, Mme Platerier  
Mme Andrieu a été élue secrétaire

#### CREATION D'UNE QUATRIEME CLASSE A L'ECOLE

Par lettre en date du 24 janvier dernier, l'Inspecteur d'Académie nous fait part des modifications qu'il est envisagé d'apporter au réseau scolaire de notre commune à compter de la rentrée scolaire 2005.

Une quatrième classe serait ouverte sous réserve que des locaux soient disponibles pour accueillir cette classe supplémentaire.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, l'ouverture de cette quatrième classe et propose de mettre à disposition, dans l'ancienne mairie, la grande salle et l'entrée vestiaire donnant sur l'arrière avec passage direct sur la cour des écoles et ses sanitaires afin d'y installer cette nouvelle classe.

#### PREPARATION DU BUDGET PRIMITIF 2005

Monsieur le Maire fait part des différents devis d'achat de matériels et de travaux dans les bâtiments communaux : acquisition de matériels pour l'entretien des espaces verts, rideaux lamellés, mobilier scolaire, travaux d'huisseries à la poste, installation de douches aux vestiaires du terrain de football avec éventuellement maçonnerie faite par certains membres de l'association, éclairage public et enfin poursuite du dossier carte communale.

Le conseil municipal se prononcera définitivement lors du vote du budget.

Des subventions seront demandées pour les travaux de changement d'huisseries à la poste et l'achat du matériel scolaire pour la création d'une quatrième classe.

La réfection de la rue Marot et la remise en état des trottoirs rue d'Hangest pour aller au cabinet médical seront financées par une partie de la DIC (enveloppe attribuée par la C.CALM à notre commune)et effectuées par la C.calm.

Monsieur le Maire fait part au conseil du projet d'aménagement de la place de l'Eglise en 2006 avec effacement du réseau électrique sur les fonds de la DIC

#### REMBOURSEMENT AXA ASSURANCE

Suite à un orage isolé survenu le 20/10/2004, AXA Assurances a remboursé la somme de 1265.31 € couvrant en partie le montant des réparations faite sur l'horloge des cloches de l'église par l'entreprise Huchez.

Le Conseil accepte ce remboursement.

#### RETROCESSION DE CONCESSION

Monsieur le Maire fait savoir au conseil municipal que Madame Paulette LEMERLE, propriétaire d'une concession à perpétuité dans le cimetière communal, demandé d'en opérer la rétrocession à la commune moyennant son remboursement.

Le conseil municipal :

- décide de racheter à Madame Lemerle sa concession, de 3.30 m superficiel, au prix de 115 E.
- autorise Monsieur le Maire à accepter la rétrocession de la concession et à souscrire l'acte qui interviendra à cet effet,
- décide que ladite somme sera prévue au budget 2005 de la commune et remboursée à Madame Paulette Lemerle,
- décide que ladite concession sera vendue au même prix.

#### PLAN DE DISTRIBUTION DE COMPRIMÉS D'IODE

L'arrêté préfectoral du 5 août 2004 conduit les communes, à proximité des centrales nucléaires de Penly et Paluel, à définir un dispositif de distribution de comprimés d'iode à leur population en cas d'accident d'une des installations suffisamment grave.

Les systèmes d'alarme (radio - message d'alerte aux élus via le système GALA) seront mis en oeuvre en cas de danger.

En cas de déclenchement du Plan, par le Préfet, des comprimés seront distribués à la population par la mairie, lieu unique de distribution.

Messieurs Lucien VILTART et Alain CARPENTIER (Docteur) assisteront Monsieur le maire pour l'information, l'organisation et la distribution des comprimés d'iode en cas de nécessité.

#### RETROCESSION DE TERRAINS

Des terrains, rue du tour des Haies, appartenant à Monsieur Emmanuel SCHERPEREEL vont être vendus en lots équipés d'eau, d'électricité, d'éclairage public et de chemins d'accès aux frais du propriétaire. Monsieur Scherpereel propose que la voirie soit rétrocédée pour l'€uro symbolique à la commune d'Arvillers.

Le conseil municipal accepte cette rétrocession et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien le dossier.

#### LOGEMENT A LA POSTE

Monsieur LOZINGUE a quitté le logement de la poste.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, pour l'instant, de ne pas louer le logement afin de le laisser disponible pour la Poste et éventuellement pour un logement de fonction pour le nouvel instituteur de la quatrième classe.

#### INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Monsieur le Maire informe le conseil du montant de la scolarité demandé par la mairie de Montdidier pour des enfants d'Arvillers inscrits en école publique maternelle et primaire à Montdidier. Monsieur le maire confirme sa position de ne pas payer ce montant, la commune offrant toute l'infrastructure nécessaire pour la scolarisation d'enfants dans le primaire.

#### ASSOCIATION RECRE

Les locaux dans lesquels se tient l'association Récré vont être occupés par la quatrième classe. Le Conseil Municipal propose que l'association Récré soit transférée dans les deux salles de l'ancienne mairie, jouxtant la quatrième classe. V. Andrieu : --> A quand l'ADSL? . Les travaux de raccordement France Télécom sont prévus pour fin mars 2005

A. Carpentier --> A combien se sont montés les dons pour les sinistrés d'Asie ? 1600€ remis au Secours Catholique de Moreuil

Le Chemin Borne Barbue va-t-il être bientôt empierré ? A voir avec l'Association foncière

La charcuterie va-t-elle fermer. Que va devenir le magasin ?

Dr Carpentier --> L'école de Musique de Moreuil souhaite donner un concert en l'église d'Arvillers le samedi 19 mars prochain. C'est d'accord et l'église sera chauffée et mise à disposition gracieusement pour l'école de Musique.

PG Dumetz --> Les boues chaulées de la société Tate And Lyle épandues sur le territoire de la commune sentiront-elles mauvais ?

Rappelle que l'épandage libre des eaux résiduaires et des déjections des fosses septiques est strictement interdit et est soumis au règlement sanitaire départemental en vigueur.

Soilleux --> Ne pourrait-on pas renforcer et réparer la porte de la chapelle de Saulchoy ?

Y. Cottard --> Fait part de la lettre de Madame Odette Scherpereel. La salle de tennis sera réservée et mise à disposition gratuitement, lors de la fête d'Arvillers, le dimanche 22 mai prochain pour l'association « Tom pouce pousse ... la mœlle » qui s'y tiendra avec démonstration de tracteurs anciens et spectacle des gymnastes de La Vaillante.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 40.

## L'ADSL

Contacté, le chargé de mission ADSL pour la Somme répond :  
"installation chez vous courant 2005".

De même le site de France Télécom sur lequel il est possible de tester  
l'éligibilité des communes, renvoie, pour Arvillers :

"Le déploiement de l'ADSL dans cette localité est programmé de  
manière progressive à partir du 29/06/2005."

[http://www.agence.francetelecom.com/eliadsl\\_ftbynet/html/popup\\_eli.html](http://www.agence.francetelecom.com/eliadsl_ftbynet/html/popup_eli.html)

## ELSA

Organise un matinée sportive le dimanche 24 avril de 9 heures à 12h30.

Initiation au Step, Stretching et FAC (fesses, abdos, cuisses)  
Pour débutants ou sportifs confirmés

Petit déjeuner offert

Venez essayer !

Les majorettes d'Arvillers

Défilé à l'occasion de la fête foraine le dimanche 22 mai 2005 vers 15  
heures.

Défilé le 13 juillet 2005 pendant la retraite aux flambeaux vers 22 heures.

Repas ELSA

Cette année le repas aura lieu le samedi 2 juillet 2005 à la salle COCA.

## FETE D'ARVILLERS

Remise des tickets gratuits le samedi 21 mai à 17h00 devant l'ancienne  
mairie.

## **ARVILLERS**

### **GRANDE REDERIE**

**DIMANCHE 22 MAI 2005**

#### **EXPOSITION DE MATERIELS AGRICOLES ANCIENS**

**PRESENCE DE L'ASSOCIATION TOM POUCE POUSSE... LA MOELLE ET  
LES GYMNASTES DE LA VAILLANTE**

#### **DEFILE DES MAJORETTES D'ARVILLERS**

#### **A L'OCCASION DE LA FETE**

**LOCATION : 2 EUROS LE METRE**

**INSCRIPTIONS AU 03 22 37 46 56**

**OU 03 22 37 47 48**

#### **RESTAURATION AU MARMITON ET BUVETTE SUR PLACE**

**ORGANISE PAR LE COMITE DES FETES**